

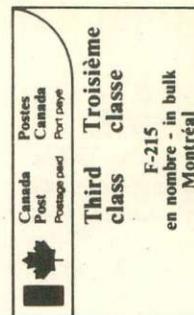
service de l'information (514) 286-2155 1001 St-Denis, Montréal H2X 3J1



nouvelles csn

numéro 98

semaine du 6 au 11 janvier 1981



LA FNC CRÉE UN FONDS DE SECOURS SPÉCIAL POUR SES GRÉVISTES — La fédération nationale des communications a créé un fonds de secours spécial pour venir en aide aux travailleurs et travailleuses en lock-out de CJRS-Sherbrooke (Radiomutuelle) et aux grévistes du théâtre Saint-Denis et des cinémas du complexe Desjardins, à Montréal. Chaque syndicat de la FNC est invité à verser 20 \$ par semaine pour soutenir ces travailleurs et travailleuses en lutte.

GRÈVE DANS UN MAGASIN MÉTRO —

Le syndicat de l'alimentation au détail de Montréal, section Messier super Métro, a déclenché la grève le 17 décembre dernier. 30 personnes sont impliquées dans le conflit.

DANS LE CONFLIT DES JOURNALISTES DE RADIO-CANADA —

• **Le Conseil du travail de Québec (FTQ) appuie les journalistes** — Dénonçant le manque de concurrence dans les médias électroniques en l'absence d'information à Radio-Canada, le CTQ s'en est pris à la direction de la société d'État et demandé un déblocage des négociations.

• **Radio-Floride est né** — Des journalistes en grève de Québec, en collaboration avec le département de journalisme de l'Université Laval, ont mis sur pied Radio-Floride. Il s'agit d'un bulletin de nouvelles quotidien en provenance du Québec et diffusée sur les ondes de la station multilingue WAJS (1190) pour informer le public québécois de Floride. Ce bulletin quotidien sera diffusé du 12 janvier à la fin avril.

LA GRANDE CORVÉE : Les travailleurs forestiers remercient le Québec

Les représentants du syndicat des travailleurs en forêt de la Mauricie (CSN) ainsi que ses 1500 membres tiennent à remercier toute la population québécoise, les groupes populaires, les syndicats ainsi que tous les médias d'information qui ont participé à la grande corvée organisée par la CSN.

Par votre geste de solidarité envers nous dans cette dure lutte que nous menons présentement depuis le 1er juillet 1980 contre la Compagnie CIP pour le respect humain et des conditions normales de travail, vous nous avez apporté une chaleur humaine pour la période des fêtes.

Le syndicat des travailleurs en forêt de la Mauricie (CSN).

□ □ □

Montréal, le 8 janvier 1981 — **LE SYNDICAT DE BFG SAINT-BRUNO DEMANDE UNE ENQUÊTE PUBLIQUE SUR LA FERMETURE DE L'USINE** — Le syndicat des travailleurs et travailleuses d'Admiral, à Saint-Bruno, affilié à la CSN, a demandé au gouvernement québécois d'instituer une enquête publique sur les raisons justifiant la fermeture de l'usine. Selon le syndicat, il est inadmissible que le gouvernement du Québec puisse se croiser les bras alors que la Caisse de dépôt et de placement est à la fois le principal actionnaire de York Lampton, propriétaire d'Admiral, et le détenteur principal des actions de la société Sogebry, qui contrôle York Lampton. Rappelons-nous que le 25 novembre dernier, la compagnie Admiral a déclenché un lock-out illégal vis-à-vis ses employés(e)s récemment affiliés à la CSN et a été forcée par la Cour supérieure de réouvrir son usine le 10 décembre dernier. La compagnie a alors expliqué la fermeture par la non-rentabilité de l'usine due à l'approvisionnement insuffisant de matériaux et à une mauvaise livraison du matériel ainsi qu'à de nombreuses difficultés administratives. Le syndicat est déterminé à entreprendre la lutte et à faire de nombreux moyens de pression auprès des gouvernements pour que l'usine ouvre ses portes.

□ □ □

L'agenda du mouvement

janvier

- 12-13 **FNSBB** réunion d'équipe des salariés/ées à Drummondville
- 13-16 **services d'organisation et des grèves** réunion conjointe des équipes des conseils centraux et des deux services des grèves et de l'organisation, à Montréal
- 15 **comités inter-fédérations** réunion régulière au 1601, de Lorimier, à Montréal
- 16 **comités inter-fédérations et inter-conseils centraux** réunion conjointe sur le droit au travail, au 1601, de Lorimier, à Montréal
- 19-20 **FAS** réunion des salariés de l'Ouest de la province, au 1212, rue Panet, à Montréal
- 20-23 **FAS** réunion des salariés de l'Est de la province à l'hôtel Clarendon, à Québec
- 23-24 **FNSBB** congrès spécial de la fédération
- 28-30 **action politique** session de formation pour les arbitres de l'assurance-chômage. Informations à 286-2171.

février

- 2-3 **FESP** réunion du comité de coordination. Cette réunion devait d'abord avoir lieu les 26 et 27 janvier
- 5-6 **salarié-e-s de la CSN** rencontre avec l'exécutif de la CSN pour discuter des propositions votées en congrès. Au 1601, de Lorimier, à Montréal.

SOLIDARITÉ AVEC LE PEUPLE DU SALVADOR

— La campagne de solidarité avec le peuple du Salvador a permis de recueillir à ce jour quelques 3000 \$ auprès des syndicats de la CSN. Mais l'objectif de 7500 \$ fixé par le conseil confédéral d'octobre 1980 nous invite d'accélérer le travail de conscientisation et de cueillette de fonds. D'autant plus que l'offensive décisive entre le peuple salvadorien et la dictature militaire, qui écrase le pays, vient de s'engager. Pour comprendre la situation au Salvador, lire le dernier numéro du journal *Solidarité* qui explique ce qui se passe dans l'ensemble de l'Amérique centrale. Un long métrage est également disponible, et on peut en organiser la diffusion dans son syndicat en communiquant avec le secrétariat du Centre international de solidarité ouvrière (CISO) à Montréal, (514) 286-2020.

Un bilan intérimaire de la grande corvée

Malgré le fait que le bilan final ne sera définitivement connu qu'à la fin-janvier, certains conseils centraux n'ayant pas encore fait parvenir leur bilan officiel, les responsables de la Grande Corvée peuvent déjà avancer des résultats sommaires étonnants : la Grande Corvée a en effet recueilli **plus de 3212 paniers** d'une valeur approximative de 30 \$ chacun **ainsi que des montants d'argent totalisant la somme de 138 376.70 \$**, dont plus de 70 000 \$ ont été ou seront remis comme secours collectif aux syndicats de forestiers, au prorata de leurs membres. Il faut avouer que pour une campagne de deux semaines, c'est un succès retentissant, un témoignage vibrant et concret de la solidarité des syndicats, groupes populaires, organismes et institutions de toutes sortes pour appuyer la juste lutte des travailleurs forestiers.

De plus, la Grande Corvée a été l'occasion d'une large diffusion d'informations sur la lutte et la situation des travailleurs forestiers, ce qui n'est pas négligeable.

Ce n'est qu'un début

Mais la lutte des forestiers ne se termine pas avec la Grande Corvée, au contraire, et une deuxième phase à cette campagne d'appui et de sensibilisation est à venir. Parmi les actions décidées par la CSN, la fédération du papier et les forestiers, notons **un grand spectacle d'appui aux forestiers**, que le chanteur Paul Piché a offert d'organiser bénévolement et qui aura lieu un peu plus tard cet hiver ; une recherche sur les exploitations forestières, les compagnies de papier ainsi que sur l'écologie, les ressources naturelles et les problèmes de sécurité-santé reliés à ces questions.

Les travailleurs forestiers ont besoin d'un soutien extraordinaire et il faut tout mettre en oeuvre pour que leur lutte soit victorieuse.

□ □ □

BOYCOTTONS LE THÉÂTRE ET LE CINÉMA SAINT-DENIS ET CINÉMAS DESJARDINS

— Les syndicats des employé(e)s du Théâtre et Cinéma Saint-Denis et des Cinémas du complexe Desjardins, qui sont en grève depuis le 11 novembre 1980, ont gagné le 23 décembre dernier une injonction provisoire contre France-Film, qui leur interdit l'engagement de trois personnes couvertes par l'unité de négociation et qui interdit aussi à l'agence NAC de faire le travail des employé(e)s en grève. Le procès pour l'injonction interlocutoire (permanente) a été fixé au 21 janvier 1981. D'autres procédures sur le plan juridique sont en préparation et devraient être déposées bientôt. Rappelons que ces syndiqué-e-s sont à leur première convention collective et que ces travailleurs et travailleuses ne gagnent que le salaire minimum. Sur le plan normatif deux clauses importantes sont en litige soit : la sous-traitance (sous-contrat) et le droit de gérance. Une rencontre en conciliation a eu lieu le 10 décembre dernier et n'a rien fait avancer. Cette lutte est très importante dans le secteur du cinéma et salles de théâtre, les gens qui y travaillent ont des conditions très difficiles.

□ □ □

Déclaration de la CSN relative à la solidarité

Dans tout le monde industrialisé, les politiques conservatrices décidées par l'OCDE portent atteinte aux acquis des travailleurs et constituent des offensives concertées contre leurs aspirations : réduction des programmes sociaux des gouvernements, diminution des indemnités, augmentation du chômage, discrimination des personnes âgées, handicapées, des femmes. Le patronat des pays industrialisés est également passé à l'attaque d'une manière précise : réorganisation du travail, mécanisation, accélération des cadences, refus d'augmenter les salaires selon l'augmentation du coût de la vie, remise en cause des acquis des conventions collectives de travail.

Dans tout le monde en voie de développement, les politiques dominatrices des États riches et l'exploitation effrénée des compagnies multinationales paupérisent nécessairement les pays déjà pauvres... Ici même, chez-nous, au Québec, les travailleurs et travailleuses sont victimes de la plus grande crise économique depuis les années 30. Toutes les semaines, des entreprises ferment, des travailleurs sont mis à pied (...) Face à ces agressions, le mouvement syndical doit impérieusement rechercher à resserrer tous les liens de solidarité tant nationale qu'internationale (...) La recherche de l'unité revendicative, de l'unité d'action et de l'unité organique doit devenir une préoccupation constante de toutes les organisations syndicales. Les actions anti-solidaires et anti-unitaires doivent être évitées avec constance. Comme l'histoire en témoigne, seuls les oppresseurs peuvent bénéficier de la division des forces syndicales.

La CSN affirme conséquemment son intention de poursuivre la recherche d'une plus grande solidarité au niveau international. La CSN est affiliée depuis 1938 à la CMT. Elle entend pouvoir y participer au développement d'une plus grande cohésion des organisations syndicales devant les actions internationales des compagnies (...) La CSN affirme également que toutes les centrales syndicales québécoises, au nom même de la communauté d'intérêts des travailleurs et travailleuses qu'elles représentent, au nom même des changements qu'elles proposent à l'organisation de notre société, doivent accroître leur volonté d'unité et accentuer leur quête d'une (...) plus profonde (...) solidarité.

La CSN déplore les désolidarisations de la FTQ à l'occasion du conflit du secteur public, des luttes menées par les travailleurs et travailleuses du soutien scolaire et de celles du secteur papier-forêt, principalement dans la région du Saguenay/Lac Saint-Jean. La CSN veut croire qu'il s'agit d'écarts temporaires de nos camarades de la FTQ et que ces égarements ne constituent pas la politique qu'entend poursuivre la FTQ.

La CSN demeure disponible et se déclare favorable à toute initiative commune des centrales syndicales québécoises, de leurs organismes affiliés, de leurs syndicats affiliés et des travailleurs et travailleuses eux-mêmes. Conformément au mandat que lui a confié son congrès confédéral, la CSN invitera ses camarades de la CEQ et de la FTQ et d'autres organisations syndicales à entreprendre des travaux communs en vue de dégager une unité

- 1) au maintien du pouvoir d'achat des travailleurs et travailleuses
- 2) à l'accès à la syndicalisation pour tous les travailleurs et travailleuses
- 3) au retrait de l'injonction comme instrument patronal de répression.

La CSN engagera également des discussions avec la CMT et les organisations syndicales des pays industrialisés afin de proposer des alternatives syndicales aux actions du « Club des pays riches » qui doit se réunir à Ottawa en juillet 1981. **Comité exécutif de la CSN**

LES TRAVAILLEURS D'ABITIBI-PRICE/KÉNOGAMI SE FONT RESPECTER —

• **Le 31 décembre, ils sont allés chercher leurs chèques de vacances dans l'usine.** Le 30 décembre, la compagnie déclarait qu'elle ne verserait aucun chèque de vacances aux travailleurs en grève à son usine de Kénogami même si cet argent leur était dû. Il n'en fallait pas plus. Dès le lendemain, plus de 300 travailleurs sont entrés dans l'usine en grève, ont occupé les bureaux et obtenu de la direction que les chèques soient distribués le jour même. C'était ça ou les fêtes du Jour de l'An dans l'usine pour la direction. Quant à la police, elle aurait bien aimé intervenir, mais il faisait très froid à l'extérieur et les grévistes contrôlaient les boyaux d'arrosage...

• Poursuites de près de 5 millions \$ contre la compagnie —

Le syndicat, conjointement avec la CSN, a intenté des poursuites en dommages et intérêts de plus de 4 884 887 \$ contre Abitibi-Price, dont les 800 travailleurs de l'usine de Kénogami sont en grève depuis près de huit mois. Les tentatives de cette compagnie de briser le syndicat et d'affaiblir l'ensemble du mouvement syndical du Saguenay/Lac Saint-Jean, par des manœuvres qui contournent continuellement la légalité, ont assez duré.

MESSAGE D'UNITÉ DU SPGQ — Le directeur du service de l'information de la CSN a reçu du syndicat des professionnels du gouvernement du Québec le message suivant à l'occasion de la nouvelle année :

Cher camarade,

Permetts-moi de te charger de transmettre à tous nos camarades de l'Information et à tous les militants et militantes de la CSN qui croient en l'unité syndicale, les meilleurs vœux des militants et militantes du SPGQ qui désirent vraiment sortir de leur ghetto...

Que l'an 81 voit la concrétisation de nos projets militants et la consolidation de cette unité !

*Henri CLARET
Responsable du
Comité d'information*

Cap-de-la-Madeleine, le 9 janvier 1981 — **LA REYNOLDS CONTINUE DE REFUSER LA NÉGOCIATION** — La compagnie Reynolds continue de refuser de négocier et continue à vouloir imposer une convention collective sur les points les plus importants de la négociation. Elle n'a jamais fait de compromis sur les principaux points du conflit alors que le syndicat, lui, en faisait sur les droits de gérance, la clause des griefs et arbitrage, la représentation syndicale à l'intérieur de l'usine, l'ancienneté, les libérations syndicales, les cédules de travail, le temps supplémentaire et la sécurité-santé. De plus, la Reynolds a toujours refusé de reconnaître le comité syndical de négociation. Dès le 28 mai 1980, la Reynolds commençait à écrire directement aux membres en passant par-dessus la tête du comité de négociation : en tout, neuf lettres plus l'offre dite « globale et finale » ont été envoyées au domicile des lock-outés plutôt que de négocier avec le comité syndical. Malgré tous ces comportements anti-syndicaux, sans oublier les injonctions, les outrages au tribunal et les multiples provocations de la compagnie, le comité provincial a toujours été disponible pour négocier et n'a jamais servi d'ultimatum à la Reynolds. La Reynolds prétend que c'est la CSN qui est responsable de la longueur du conflit. Faudrait rappeler que la Reynolds refuse de négocier avec ses travailleurs de Sainte-Thérèse, qui sont en grève depuis plus de 9 mois ; pourtant, il ne s'agit pas d'un syndicat CSN. Par contre, il s'agit du même avocat patronal, Me Paul Jolin, de la firme la plus anti-syndicale du Québec, soit celle de Me Roy Hennan. Faudrait également rappeler qu'à la Reynolds, à Baie-Comeau, alors qu'il s'agit d'un syndicat CSN, le conflit n'a duré que deux jours : il est vrai que Me Jolin n'était pas à la table de négociation. Les demandes du syndicat sont importantes, il est vrai, dues à un rattrapage nécessaire ; par contre, il s'agit de demandes justes et raisonnables qui ne feraient qu'accorder des conditions de travail comparables et souvent moindres que ce que l'on retrouve dans la plupart des usines similaires. Dans son offre dite « globale et finale », la Reynolds ne rejoint aucune des demandes prioritaires du syndicat. Face au nouveau refus de la compagnie de négocier, il ne reste pas beaucoup d'autre alternative que d'attendre que la multinationale Reynolds change d'attitude. D'ici ce temps, nous intensifierons les moyens nécessaires pour la poursuite de la mobilisation.

□ □ □

DES STAGES EN FRANCE À BON PRIX : C'EST LE TEMPS — Depuis plusieurs années déjà, l'Office franco-québécois pour la jeunesse (18-35 ans) organise des stages d'une durée de deux ou trois semaines en France. En voici quelques-uns susceptibles d'intéresser les membres de la CSN :

• **La transformation du poisson** (Q105-81)

Pour étudier la technologie française, visiter des entreprises de transformation et rencontrer les gens concernés.
coût : 305 \$
date-limite de remise de candidature : 30 janvier 1981
séjour en France : 5-20 mai 1981

• **La santé et la sécurité au travail** (Q106-81)

Pour comparer les modèles québécois et français dans ce domaine et dégager les points forts et les points faibles de ces modèles.
coût : 351 \$
date-limite de remise de candidature : 30 janvier 1981
séjour en France : 5-27 mai 1981

• **L'intervention syndicale au niveau régional** (Q110-81)

Pour étudier les formes d'action autres que la négociation de conventions collectives qui visent à améliorer les conditions de travail et de vie de l'ensemble de la population d'une région, évaluer les possibilités de concertation entre syndicats d'une même centrale ou de centrales différentes. Montréal et Québec exclus.
coût : 351 \$
date-limite de remise de candidature : 6 février 1981
séjour en France : 7-29 juillet 1981

COMMENT CONTACTER L'OFQJ ?

Le meilleur moyen, c'est de contacter les bureaux régionaux de Communication-Québec (voir le bottin téléphonique ou composer 0 en demandant Zénith Communication-Québec).
L'adresse de l'OFQJ à Montréal :
1214, rue de la Montagne
Montréal H3G 1Z1